

*Original given directly
to the Department chief.*

s.B.15.11.San Marino. - BSI/GO/rt
A.B.M.10. ✓

Berne, le 7 octobre 1957.

Note pour le Chef du Département

Demande de reconnaissance du
nouveau gouvernement de Saint-Marin

A notre avis, rien ne semble devoir être
entrepris pour le moment, et cela pour deux raisons :

1. Selon une pratique constante, nous ne
procédons pas à une reconnaissance formelle lors des
changements de gouvernements étrangers.

Lorsqu'un nouveau gouvernement s'est
constitué, soit par voie constitutionnelle, soit à la
suite d'un coup d'Etat ou d'une révolution, et que sa
stabilité paraît assurée, nous agissons en général de
la manière suivante : A la communication notifiant la
composition du nouveau gouvernement, le chef de notre
mission répond en son propre nom, sans mentionner ni le
Conseil fédéral ni le Département politique, et exprime
son désir de voir continuer les relations amicales entre
les deux pays. Si l'idée de la reconnaissance se déduit
implicitement du texte de la réponse, le mot n'y figure
pas. (C'est ainsi que nous avons procédé récemment à
l'égard du nouveau gouvernement thaïlandais.).

2. Dans le cas de la République de Saint-Marin,
la situation issue des derniers événements est encore trop
incertaine et trop peu éclaircie. On ne saurait dire au-
jourd'hui que le nouveau gouvernement, dont la légalité
est contestée par la moitié de la population du petit
Etat, pourra se maintenir au pouvoir. L'épreuve de force

- 2 -

continue et le gouvernement à majorité communiste a demandé à l'ONU l'envoi d'une force de police. Il est vrai que l'Italie et les Etats-Unis ont déjà reconnu le nouveau gouvernement, mais cet acte était visiblement dicté par des considérations d'opportunité politique. D'autre part, selon M. Mallet, il n'y a aucun citoyen suisse résidant à Saint-Marin.

Nous pensons que, dans ces conditions, il est préférable d'attendre la suite des événements. Si, ce qui paraît probable, l'autorité du nouveau gouvernement bourgeois s'affirmait et devenait effective, nous chargerions M. Mallet, Consul général à Florence, dont l'arrondissement consulaire englobe le territoire de Saint-Marin, de répondre par un accusé de réception d'usage au télégramme qu'il a reçu du nouveau gouvernement vendredi dernier. N'ayant rien à voir protocolairement avec Saint-Marin, notre Ambassade à Rome n'entre pas en jeu.

* * *

M. Dürr, de l'Ambassade à Rome, ainsi que M. Mallet, de Florence, ont téléphoné la semaine dernière pour connaître notre pratique. Celle-ci a été expliquée également à M. Stampa, de l'Ambassade d'Italie, venu aux renseignements.

Notons encore que les Italiens, qui s'emploient activement à vouloir en quelque sorte nous forcer la main, nous paraissent être animés d'un zèle un peu trop marqué, si l'on considère qu'il s'agit, somme toute, de nos relations avec un Etat tiers, lui aussi souverain.